

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Montauban, le 30 mai 2017

**Le préfet de Tarn-et-Garonne communique :**

**Le plan canicule « veille saisonnière » est activé**

Chaque année, depuis 2004, le plan départemental de canicule est élaboré pour anticiper l'arrivée d'un tel événement.

Il définit les actions à mettre en œuvre pour prévenir et limiter les effets sanitaires et adapter les mesures de prévention et de gestion, en portant une attention particulière aux populations à risque.

<b>Le niveau 1 – « veille saisonnière »</b> (couleur verte sur la carte de vigilance météorologique)	activé chaque année du 1er juin au 31 août
<b>Le niveau 2 – « avertissement chaleur »</b> (couleur jaune sur la carte de vigilance météorologique)	activé si la situation le justifie, pour permettre la mise en œuvre de mesures graduées et la préparation à une montée en charge des mesures de gestion par les Agences Régionales de Santé (ARS)
<b>Le niveau 3 – « alerte canicule »</b> (couleur orange sur la carte de vigilance météorologique)	déclenché par le préfet
<b>Le niveau 4 – « mobilisation maximale »</b> (couleur rouge sur la carte de vigilance météorologique)	déclenché au niveau national par le Premier ministre, sur avis du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de l'Intérieur en cas de canicule intense et étendue sur une large partie du territoire et associé à des phénomènes dépassant le champ sanitaire.

Les services de l'Etat, les collectivités, les associations se mobilisent pour détecter, prévenir et lutter contre les effets indésirables de la chaleur sur la population. L'Etat veille, avec les collectivités, à ce que les publics vulnérables et fragiles, personnes âgées, isolées ou en situation d'handicap, soient recensés et pris en charge. Chaque commune dispose ainsi d'un registre sur lequel les personnes âgées ou handicapées vivant à domicile peuvent s'inscrire, afin de faciliter l'intervention, le cas échéant, des services compétents.

**Contact presse :**



## PREFET DE TARN-ET-GARONNE

**Depuis le 1er juin 2014, le niveau « veille saisonnière » est déclenché.** A ce niveau, une information est diffusée à l'ensemble des services et une veille est organisée sur la base d'une carte de prévision des températures.

En tant que de besoin, le ministère chargé de la santé met en place un numéro de téléphone national, « canicule info service » **0 800 06 66 66** (numéro vert gratuit depuis un poste fixe en France). Il a pour mission, soit de diffuser des messages préenregistrés, soit de répondre aux questions des appelants et de faire connaître les recommandations et la conduite à tenir en cas de fortes chaleurs. Il ne peut pas se substituer à une régulation médicale pour fournir des réponses à des personnes malades.

En cas d'urgence, les trois numéros suivants doivent être utilisés :  
*15 – Samu, 18 – Pompiers, 112 – Numéro d'urgence unique européen*

Pour toute information complémentaire les sites suivants sont disponibles :

*<http://www.sante.gouv.fr/canicule>*

*[http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/evenement\\_climatique/canicule/canicule-outils.asp](http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/evenement_climatique/canicule/canicule-outils.asp)*

---

### Contact presse :

*Bureau de la communication interministérielle - Tél : 05 63 22 82 17 – Fax : 05 63 22 84 47  
Mel : [pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr)*